



Flash 11e

Lettre d'Information du Comité F.N.A.C.A. - N° 51 mars 2021
Siège social : 5 Passage Bullourde - 75011 PARIS — Dépôt légal : ISSN 1633 - 6631

1962 - 19 mars - 2021 59^e anniversaire du Cessez-le Feu en Algérie

À quelques jours du 19 mars où nous commémorerons le **59^e anniversaire du Cessez-le-Feu en Algérie**, on se trouve dans la même situation qu'il y a un an qui n'avait pas permis de tenir, normalement, nos cérémonies à la Mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie.

C'est en 1963, lors du congrès de la **FNACA**, qu'il fut décidé que le **19 mars** nous aurions une pensée pour nos 30.000 camarades, nos copains, morts de l'autre côté de la Méditerranée ... Ils avaient pour la plupart vingt

ans, l'âge de la conscription et du conseil de révision que ne connaît plus la jeunesse d'aujourd'hui !

Seuls durant près de cinquante ans il nous fallut attendre la loi du 6 décembre 2012 pour que la date du 19 mars soit officialisée.

Nous n'avions pas prévu en 2020 de ne pas pouvoir participer aux différentes cérémonies habituelles, et en particulier, pour ce qui nous concerne, au Père Lachaise devant le Mémorial parisien, en suite dans le hall de notre Mairie, devant le monument aux Morts, au Mémorial National quai Branly, et à 18 heures à l'Arc de Triomphe



pour raviver la flamme devant le tombeau du Soldat inconnu...

Nous voici en cette année 2021, dans les mêmes conditions, compte tenu de cette pandémie particulièrement dangereuse pour notre génération.

(suite page 2)



Cérémonie devant le Mémorial National, quai Branly, en 2017

Suite de la page 1)

Le Comité va essayer en accord avec les responsables municipaux d'organiser en petit comité, à midi, ce devoir de mémoire qui nous tient à cœur, en observant les gestes sanitaires indispensables.

Pour les mêmes raisons sanitaires on souhaite que ce rassemblement soit raisonnablement limité.

Mais rien ne peut vous empêcher, de passer à la Mairie dans la journée, déposer une fleur de

vant le monument aux Morts et avoir une minute de silence et de recueillement ...

Il nous reste à formuler l'espoir qu'en 2022, lors du **60^{ème} anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie**, on puisse participer aux différentes cérémonies, et nous formulons le souhait que le président de la République puisse honorer de sa présence cette commémoration, suivant les préconisations du rapport de l'historien Benjamin Stora...

Pierre Molinari

L'actualité ... hier et aujourd'hui

Le 8 février dernier une cérémonie s'est déroulée au métro Charonne, en présence de Rosalie Lamain adjointe au Maire chargée du « monde combattant et de la mémoire », à la mémoire des morts et blessés qui manifestaient, en 1962 contre les attentats de l'OAS et pour la paix en Algérie.

A l'issue de ce défilé pacifique, les forces de l'ordre chargent les manifestants, un déchaînement de violences qui fera 9 morts et 250 blessés.

En 2007 une plaque en hommage aux victimes devait être posée à l'intérieur de la station par le maire de Paris Bertrand Delanoë, et l'inauguration d'une « place du 8 février 1962 ».



Une autre cérémonie mémorielle a eu lieu dimanche 21 février, rue Merlin, à la mémoire de Marcel Rajman et ses camarades de combat de l'Affiche rouge, fusillés au Mont

Valérien le 21 février 1944.

En raison du contexte sanitaire la commémoration s'est déroulée sans discours et avec une assistance restreinte.



Cérémonie devant le Mémorial parisien en 2018

Nous avons rencontré Louis Tamic



Louis Tamic et Michel Truffly le 17 février dans son appartement

Avec **Michel Truffly**, président du comité, nous avons rendu visite à notre ami **Louis Tamic** à son domicile de la rue Breguet. Il vient d'obtenir, par décret du 29 octobre 2020, la **Médaille Militaire** ! Adhérent au Comité **FNACA du 11^{ème}** depuis 1980, Louis est né le 20 février 1941 : il allait fêter ses 80 printemps trois jours après notre visite !



Incorporé le 2 janvier 1960 à Rennes, caserne « **Mac Mahon** » dans un régiment d'infanterie, jusqu'à mars 1961 date à laquelle il fut muté en Algérie au 2^{ème} bataillon du 8^{ème} Régiment d'Infanterie. Le 8 décembre 1961, dans la mechta Hamdije, dans le secteur d'El Milia, au cours d'une embuscade, il fut blessé par un tir de pistolet mitrailleur, presque à bout portant et reçut plusieurs balles. Transféré à l'hôpital à Telerma, puis rapatrié en France à l'**hôpital Villemin** près de la gare de l'Est. Le 23 janvier 1962 il devait recevoir une citation avec attribution de la **Croix de la Valeur Militaire**, étoile de bronze, et nommé 1^{ère} classe. Libéré en octobre 1962, pensionné à 20% il reprit son métier dans la restauration jusqu'en 2015 date à laquelle il prit, à 74 ans, une retraite bien méritée !

PM

La **Médaille militaire** a été instituée, 50 ans après la Légion d'honneur, le 22 janvier 1852 par Napoléon III, pour honorer les mérites des troupes et augmenter les moyens à sa disposition pour récompenser ses soldats.

La **Médaille militaire** est la troisième décoration française dans l'ordre de préséance, après la Légion d'honneur et l'ordre de la Libération.

Près de 3.000 militaires reçoivent chaque année la **Médaille militaire**. En un siècle et demi plus d'un million de soldats et sous-officiers ont reçu cette décoration. On dénombre 159.000 militaires vivants titulaires de la **Médaille militaire**, dont plus de 10.000 femmes, et dix emblèmes de régiments.



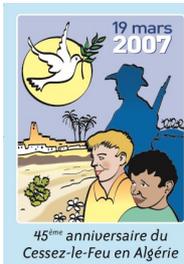
1961 ... et soixante ans après en 2021



19 mars en images

Le **Club Philatélique FNACA** a fait, début janvier, une demande auprès de l'administration postale pour l'émission d'un timbre-poste en 2022 : « **60ème anniversaire du Cessez-le-Feu en Algérie le 19 mars 1962** ».

Le président de la FNACA, Guy Darmanin, a soutenu cette initiative en adressant un courrier au Président de la République, à Geneviève Darrieussecq Ministre déléguée chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants, et à Gérald Darmanin Ministre de l'Intérieur.



Dans les années 1975/80 un certain nombre d'adhérents de la FNACA, qui collectionnaient des timbres-poste, décidaient de se regrouper de manière informelle, pour échanger des timbres et parler de philatélie (*c'est ainsi qu'on appelle les collectionneurs de timbres !*).

En 1982 ces amis ont décidé d'éditer une carte postale pour le « **20ème anniversaire du Cessez-le-Feu en Algérie** », et la proposer aux adhérents de la fédération.

Le succès de cette opération donna des idées à nos amis qui décidèrent de transformer ce groupe d'amis en association sans but lucratif et déclarée à la Préfecture de Police de Paris ! Ainsi, le Journal Officiel du 2 janvier 1985 faisait part de la création du **CLUB PHILATELIQUE FNACA** !

À partir de cette date, l'association organisa tous les cinq ans une manifestation à caractère philatélique : édition de cartes postales, tenue d'un bureau de Poste avec un cachet d'oblitération spécial, éditions de timbres-poste et blocs souvenirs, dès que la Poste mit en route cette possibilité sur le site Montimbre à moi.

En parallèle le club fera des démarches (1989, 1991, 1995, etc.) auprès de l'administration postale pour l'émission d'un timbre-poste pour commémorer le 19 mars 1962, date du Cessez-le-Feu en Algérie...

En 2002, le club demande à Christian Broutin de nous dessiner la carte postale du 40ème anniversaire. Ce dessinateur, né en 1933, compte près d'une soixantaine créations pour des timbres-poste en plus de vingt-cinq ans de carrière philatélique.

En 2007 puis en 2012 émission de timbres personnalisés (*plus de 170.000*) et édition de cartes postales (*plus de 10.000*). En 2017 le club voulu refaire la même opération, mais la poste devait refuser !!...

COLONISATION et GUERRE d'ALGERIE



Le président de la République avait confié à Benjamin Stora un rapport sur la colonisation et la guerre d'Algérie. Le 20 janvier l'historien a remis son rapport, 157 pages et plus d'une vingtaine de préconisations. On peut regretter que les vingt-cinq mille soldats morts ou disparus, pour la majorité des jeunes du contingent, soit la partie congrue du rapport...

La question de la « *repentance ou d'excuses* » de la France n'est pas à l'ordre du jour, nous pouvons nous en réjouir, car on ne peut changer ou modifier l'histoire !

Le président de la République sera-t-il présent aux cérémonies du 19 mars en 2022 à l'occasion du **60ème anniversaire du Cessez-le-Feu** ?

Dans l'**Ancien d'Algérie** de février vous avez pu prendre connaissance des différents points du rapport.

Le rôle civique de l'historien est comparable à celui du psychanalyste : ramener à la lumière le passé refoulé.